

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN226

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« et amplifie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que la notion d'amplification des efforts de défense ne traduit pas la réalité budgétaire du présent projet de loi de programmation militaire. En effet, compte tenu des reports de charge de 100 milliards d'euros au titre de la précédente loi de programmation militaire et du contexte inflationniste actuel dont la charge est évaluée à 30 milliards d'euros, le montant des crédits du présent projet de loi de programmation militaire s'apparente plutôt à une stabilisation des efforts qu'à une véritable amplification.